

Pharmacies d'officine : 12 milliards de dirhams de ventes annuelles

■ Un chiffre non satisfaisant pour les pharmaciens qui mettent en avant la faible consommation (400 dirhams par habitant/an) ■ La part du public dans le total des ventes des médicaments s'élève à 3 milliards de dirhams, contre 9 milliards pour le privé).



Mine de rien, la vente des médicaments et la pandémie naissante du Covid-19 ne sont pas liées directement. Certes, la Chine, dont l'Est est mis en quarantaine, est le premier producteur et exportateur mondial, ce qui pourra influencer les marchés mondiaux, mais l'industrie pharmaceutique marocaine produit plus de 65% de ses besoins en médicaments (voir tableau). L'approvisionnement n'est donc pas un souci. Du côté des officines, malgré un chiffre d'affaires du marché estimé à 12 milliards de dirhams, les pharmaciens ne sont pas contents. D'autant plus que le secteur public achète environ 3 milliards de

dirhams de médicaments, ce qui laisse 9 milliards au secteur privé. Pour Mohamed Lahbabi, président de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, cette distinction entre les marchés privé et public s'impose. «Le chiffre d'affaires global des médicaments vendus en pharmacie ne dépasse pas 9,4 milliards de dirhams. Nous ne sommes pas concernés par l'achat public», insiste le président.

La moyenne de consommation stagne

Autre argument du président, et source d'insatisfaction des pharmaciens, la «timide» consommation des médicaments dépasse à peine 400 dirhams par habitant et par

an. Ceci correspond, selon le ministère de la santé, à 8,6 boîtes consommées annuellement par habitant et à 1/20^e de la somme dépensée par un citoyen dans les pays développés. «En 2014, date à laquelle a été promulgué le décret de fixation des prix des médicaments, la moyenne de consommation était d'environ 400 dirhams par habitant annuellement. En 2018, ce taux n'avait pas changé. Si on calcule le taux d'inflation, nous pouvons dire que nous avons régressé. La décision de baisser les prix n'était donc pas bonne», souligne Mohamed Lahbabi. Ainsi, c'est le décret de fixation des prix qui ne cesse d'être décrié par les pharmaciens (voir encadré). Selon Mohamed Lahbabi, la baisse des prix a même entraîné le

retrait de plusieurs médicaments par les laboratoires, ce qui pourra impacter l'approvisionnement au niveau du marché. Si nous n'avons pas pu vérifier cette information, les officines et les distributeurs ont en tout cas adressé des écrits à ce propos au Conseil de la concurrence. Pour plus de précision, la baisse du prix a concerné un peu moins de 3 000 médicaments sur plus de 6 500 vendus sur le plan national. Elle devait permettre une augmentation des ventes en termes de volume de médicaments.

Les chiffres le disent. L'industrie pharmaceutique locale se porte bien. Deuxième activité chimique du pays, occupant également la deuxième place à l'échelle africaine, le marché pharmaceutique privé marocain est estimé à 11 milliards de dirhams. L'évolution enregistrée depuis 2015 indique une croissance relativement stable. Spécificité locale, le marché bénéficie de l'essor des génériques qui ont connu une croissance de 11,1% en

2019. Ils étaient passés de 5 à 7,9% entre 2015 et 2018. Les princeps, qui représentent toujours plus de 60% des parts du marché, ont connu une croissance moindre mais stable. Ils sont passés de 3,9% en 2018 à 7,5% en 2019 ■

HICHAM AIT ALMOUH

Le décret n° 2-13-852 toujours pointé du doigt

Les professionnels veulent qu'il soit amendé. Pour cause, la baisse de prix de pas moins de 3 000 médicaments, depuis fin 2013, n'a pas engendré une augmentation des ventes. Depuis que le décret n° 2-13-852 relatif aux modalités de fixation du prix de vente des médicaments a été promulgué, la baisse des prix médicamenteux est devenue fréquente. Elle s'effectue de manière régulière, quasi mensuelle, par listes dont le nombre est variable. La dernière en date est une série de 19 références, ayant été sanctionnée par une publication du Bulletin officiel n°6848, le 16 janvier 2020. Pour rappel, la révision du prix public de vente des princeps s'effectue selon un rythme quinquennal, lors du renouvellement des autorisations de mise sur le marché. Pour les génériques, elle accompagne la révision du prix public de vente de leurs princeps, ou, le cas échéant, du premier générique enregistré ■

EVOLUTION DES VENTES DU MARCHÉ PHARMACEUTIQUE MAROCAIN PRIVÉ (EN MILLIARDS DE DH)

	2015	2016	2017	2018	2019				
Princeps en MMDH	5,7	5,7	+0,9%	5,9	+2,9%	6,1	+3,9%	6,6	+7,5%
Génériques en MMDH	3,3	3,4	+5%	3,7	+7,8%	4,0	+7,9%	4,5	+11,1%
Total des ventes en MMDH	8,9	9,2	9,6	10,1	11,0				

Source : IMS Health & Quintiles ans now